PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Abonnement quotidien, une année d'avance, ...$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, ...$ 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

L'AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nile. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur ST. MARY, capitaine D. R. Muggah, reçoit maintenant du fret au bas de la rue Bienville, et partira aujourd'hui, 20 courant, à midi. Il prendra du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, [illegible] Provost, Baie Berwick, Bayou Bœuf, et tous les points intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, 1 Front Levée,
ou à P. J. FAVY & Co.

POUR NEW-YORK—Samedi, 20 courant—Le navire UNION, capt. Rattoone, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour balance du fret ou la valeur de [illegible] passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.,
Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Cette semaine—Le navire OSWEGO, capt. H. Johnson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face le marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF,
60, Camp.

POUR MARSEILLE—Le navire français LE GLOBE, capitaine Juge, en charge pour [illegible] prendrait encore 50 tonneaux de plomb. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
MARTIAL PEYRET & Co,
20 juin—3 rue St. Louis No. 27.

POUR LE HAVRE—Le navire PACTOLUS, capitaine Harding, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Partant le 20 juin—Le navire paquebot VESTA, capitaine [illegible], ayant son chargement engagé et partira positivement comme ci-dessus. Pour passage à la chambre ou à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
7 Royale.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot CHATEAUBRIAND, capt. Laborde, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage dans la chambre ou à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le poteau No [illegible] ou à A. MOLIER, rue St. Louis, ou à JENKINS & TIGLER, 7 Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire EMPEROR, capitaine Brown, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
Fs. PERRET, 38, Bienville,
ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DALMATIA, capitaine South, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire METEOR, capitaine Lawrence, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier DEUCALION, capitaine Allen, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire MEDORA, capitaine Young, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire LUCY [illegible], capitaine [illegible], ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR GÊNES—Le navire CLARA, capitaine Penhallow, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune

POUR TRIESTE—Le navire MOZART, capitaine Lewis, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune

POUR LONDRES—Le navire PHARSALIA, capitaine Wasser, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire [illegible], de Bordeaux, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage du dit navire.
REYNAUD, CUCULLU & Co.,
34 Tchoupitoulas

Le navire RUSSIA, venant de Bordeaux, [illegible] les consignataires sont priés de faire leurs entrées [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co,
34 Tchoupitoulas

AVIS IMPORTANT
AUX SOUSCRIPTEURS A
L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Composé de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le trois mars 1843.
RÉDUCTION DANS LE PRIX.
Huit piastres par an au lieu de dix.
[illegible] abonnés à ce beau journal (Edition de Paris) [illegible] les premiers numéros de la [illegible] commençant le premier mars 1846, ont [illegible] des arrivages d'Europe, et qu'à dater [illegible] prix de l'abonnement est fixé à $8 par an [illegible]
[illegible]
VICTOR HEBERT, Libraire,
149 rue de Chartres.
[illegible]
18 juin—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans—Pardevant moi, William Young Lewis, notaire public [illegible] pour la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] commissionné et assermenté [illegible] et en présence des témoins [illegible] ont comparu [illegible] lesquelles ont déclaré qu'elles sont convenues qu'une compagnie [illegible] sous le nom de la "Compagnie de l'Union".

Que l'opération de la dite compagnie sera de remorquer à la vapeur les bâtiments de la mer, y allant et en [illegible] Mississipi, et de transporter de [illegible] marchandises et des passagers [illegible]

Que le fonds capital de la dite compagnie est et demeure fixé à la somme de $24,000 divisé en actions de $100 [illegible] bateaux à vapeur Panther, Alton et Persian, leurs machines respectives, bouilloires et dépendances, maintenant possédées par les parties et après nommées avec le privilége d'augmenter le dit capital jusqu'à un montant n'excédant pas $150,000 [illegible] actionnaires le demandent. Le fonds payable comptant, et laquelle dite compagnie aura continuée existence et continuera pour le terme de deux ans [illegible] du trente-un jour de mai 1845, et s'ils le veulent, et [illegible] mêmes jour et mois de l'année 1847 [illegible] actionnaires ne veulent pas la dissoudre plus tôt.

Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires de la dite compagnie et ont droit au nombre d'actions du fonds capital attachées à leurs noms respectifs [illegible] payées comptant:
James Beebe, cent vingt deux actions
Samuel Saunders Green, vingt-huit actions
Edward Kellerag, vingt neuf actions
Jean François Languille, douze actions
Pierre Joseph Languille, onze actions
John Taylor Davis, cinq actions
Greenleaf Andrews, quinze actions
James Brownlee, trente actions
Ann Maria Winter, onze actions
Charles Robinson, onze actions
James Wells Riddle, onze actions.

Que l'administration de la dite compagnie sera sous la direction de Junius Beebe, qui en dirigera toutes les affaires et transactions des dits trois bateaux à vapeur, avec pouvoir de nommer un agent sous ses ordres, s'il en est requis, les dits actionnaires ou leurs successeurs ayant le privilége de faire et altérer tous réglements pour gouverner la dite compagnie.

Que ledit directeur tiendra un régistre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite compagnie dans des régistres reliés, ainsi qu'un tableau complet des recettes et dépenses d'icelle, et que chaque [illegible] plus tôt ils tiendront un tableau des affaires de la dite compagnie, et qu'il en répartira le net profit entre les actionnaires aux époques ci-dessus stipulées.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans la dite compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils auront souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de la dite compagnie venait à être transférée pendant l'existence de la dite société, le dit transfert se fera par acte public, devant un notaire public, et le ou les nouveaux actionnaires s'engageront dans le dit acte de transfert, de le transmettre à cette charte et à tous réglemens en dépendant.

Que la dite compagnie poursuivra et sera poursuivie, [illegible] titre de corporation, et qu'elle plaidera et qu'il sera plaidé contre elle, sous le dit titre de corporation.

Qu'à l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite compagnie cesseront et seront liquidées par une vente des dits bateaux à vapeur et de leurs dépendances, à moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un règlement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera le plus à la justice et aux droits des parties intéressées.

Et, enfin, les personnes ici nommées en vertu des susdites stipulations et contrat et arrangemens, créés et institués par les clauses précédentes de société limitée, dans le but y mentionné, et à cet effet seulement, ont signé leurs noms respectifs.

Fait et passé à la Nouvelle-Orléans, ce vingt septième jour de mai mil huit cent quarante cinq, en présence de William T. Lewis et de Léon L. Darier, tous deux de cette ville, témoins qui ont signé avec lesdites parties et ledit notaire.

SIGNÉ.

James Brownlee,	P. Languille,
John T. Davis,	Maria Winter,
Greenleaf Andrews,	Saml S. Green,
James W. Riddle,	J. F. Languille,
Charles Robinson,	Edward K. Harding,
	Junius Beebe.

William T. Lewis, L. L. Darier, W. Y. Lewis, notaire public.
Je certifie par le présent que ce qui précède est une copie certifiée de l'original déposé à mon dossier.
En foi de quoi, je certifie ces présentes sous ma signature et y appose mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, ce 27 mai 1845.
W. Y. LEWIS, notaire public.
Le soussigné, conservateur des hypothèques pour cette ville et paroisse, certifie que l'acte précédent de société a été enregistré ce jour en son office au livre B, Sec. 2, folio 198. Nouvelle-Orléans, 27 mai 1845.
EDMOND WILTZ, Dep. conserv.
9 juin—1m

SARDINES—150 boites, dites 3/4, sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elisabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

COGNAC—10 demi pipes et 90 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1829 marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

COSAQUES! COSAQUES!
AVIS AUX CONFISEURS.
LE soussigné vient de recevoir par le Chateaubriand du Havre, un assortiment de cosaques ordinaires.
Ver. HEBERT,
19 juin libraire, 149 Chartres

CHANGE sur Bordeaux ou Paris, à vendre par
20 mai CHAS. DUFOUR.

[illegible] CONSULAT [illegible]
SONT priés de se présenter [illegible] les personnes suivantes:

A	G
Angerson, (John) et son [épouse]	Gusman, les époux
	Gary, Pierre
	Germont, Jacques
B	J
Baudreux, Julien de Maillé	Jannin, Claude, François
Bolfios, Alexandre	L
Bartle, Louis Joseph	Le Gouster,
Bodelais, Philibert	Lainé, Charles
Bruzau, Fçois Castagne	Loumiet, Jean
Berdou, Auguste	Labusquère, Cyrille
Beck, Michel	Lacaze, Firmin
C	M
Cautégrit, Pierre Lepage	Michel, Jacques
Caillet, Antoine,	Mauras, Jacques et Pierre
Calmel, Baptiste,	Mermet, Georges
Cyrille, Rolland	Mainville, veuve Deporet
Chartier, Jacques Richard	Meyer, les époux
Clogenson, Fanny (Bois l'évêque)	Macon, Fçoise femme Poirrier
Chaucher, (les époux)	P
Chalonge, Auguste	Perroux, Louis Ernest
Charrière, Jean Eugène	Flaisent, Jeune
D	Poujet fils,
Deporet, Eléonore	Q
Demolliens, Amédée	Quairez, Charles
Denechaud, Antoine	R
Ducuron, Jn Bte Lucien	Rousselin, les époux
D'Hérelé, T	Romieu, Alexandre
Desbout, Dominique	Robert, Pierre
Dazet, Julien	T
Donat, Marcel B	Tetard, Remi
Delatre,	Trinchery, Emile
D'Usson, de St Soupplet	V
F	Viau, Antoine
Félix Vincent,	
Forestier, Antoine	
Frichot,	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
2 juin

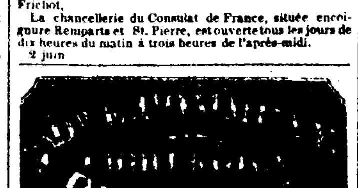

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 220, entre Dumaine et Saint Philippe.
22 dec

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)
L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuses clientelles, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.
8 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 106 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane.
8 juin

J. F. GUION, W. GUINNESS, JNO. BUSH.
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans.
(ENTREPOT, No. 19, MAIDEN LANE, NEW-YORK,)
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boites enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A USAGE DE CORPS, POUR HOMMES,
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

Chemises, Gilets de peau et Caleçons.
C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 33, encoignure de la Douane, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de chemises, gilets de peau et caleçons, chemises de coton aux devant en toile; do do qualité supérieure, chemises de toile fines et surfines, chemises de couleur, do à raies et de fantaisie; gilets de peau en coton, en laine et en soie, caleçons de soie, de coton, de coutil et de toile, tous ces articles seront vendus bon marché pour clore des factures.
14 mai

MOUSSELINES SUISSES.
A VENDRE à bas prix pour clore une consignation un lot de Mousselines Suisses de diverses sortes:
Mousselines unies 4/4 et 3/4 de tous prix;
Dito damassées à pour 6/4, très bel article pour rideaux;
Dito brodées au crochet variées de genre do;
Dito rideaux tout fait à bordures;
Dito brochées et à carreaux pour moustiquaires et rideaux, &c. Ces articles seront vendus au prix de fabrique, pour clore,
L. H. RICHARD,
14 mai 33, Douane, au 1er etage.

AUX VOLONTAIRES POUR LE TEXAS.
LES soussignés offrent à vendre:—50 douzaines chemises gingas garanties fil, bien cousues, 30 do chemises françaises en coton doublé tout fil, 30 do chemises blanches bon marché, 40 do bretelles ordinaires, 20 do gants blancs Berlin pour militaires. LOISON & SYLVESTRE,
12 mai 36, Chartres

EN magasin et à vendre par les soussignés:—250 caisses vin vieux; 75 paniers huile d'olive, 24 o. Plagniol
75 paniers huile d'olive en 1/2 bouteilles,
250 milliers bouchons de toutes qualités,
50 paniers bouteilles vides,
175 caisses absynthe suisse et de Marseille; 160 caisses salaisons assorties; 15 estagnons eau de roses,
25 estagnons eau de fleurs d'oranger, 30 caisses do. do.
30 caisses liqueurs ordinaires en bouteilles, 1/2 et 1/4,
51 do kirsch, 12 do Curaçao, 10 c. chinois à l'eau de vie; 10 paniers vin de Champagne;
En douane—3/4 de pipes eau-de-vie vieille 1837,
4/4 do do surfin 1832
12 mai LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

CHAMPAGNE.
EN débarquement du navire Emperor, du Hâvre—95 paniers vin de Champagne. SHIELD BRAND.
95 do do en 1/2 bouteilles, do
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
19 mai 36, rue de Chartres.

Marchandises d'été et de Printemps.
NOUS vendons à grand rabais la balance de notre assortiment de marchandises sèches, consistant en: barreges, organdies, balzorines dessins à la musulmane et à la Taglioni, jaconats de 25, 30 et 31 escalins, gingas à 25 cents, calicots français léger, dernier modèle, à 20 cts mousseline de laine, mouchoirs et cravates en soie, do en batiste, do de couleur; parasols, écharpes de barrege, écharpes en dentelle, mousseline blanche, do écharpes de soie, riches broderies, bas de soie et de coton, rubans à frange, grand assortiment de gants, hommes et dames, toile avec bordures, parasols de poche, toile de table, damassées, surtouts de Russie, toile do, coutils blancs et cotonnades, fil de coton, gants à filets pour dames, do blancs, do pour hommes, crepes blancs et blancs, crepes pour chapeaux, fil à coudre en fil, boutons, peignes &c. &c.
Aussi un fort assortiment de drap d'été superfin, à vendre par DAVID & CHAPUS.
19 mai 93 et 95, rue de Chartres, encoignure Conti

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépot général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite.
10v

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan ALFRED MONROE.

CHAPELLERIE PARISIENNE,
Rue de Chartres, No. 46.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
5 caisses chapeaux soie extra fin;
2 do do castor blanc;
1 do do feutre noir et gris;
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
100 do do do do pour enfans;
25 do do do do do cadets;
2 do do soie pour Amazone;
6 do do flambards gris et noir pour cadets;
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordaloue, coiffes; cuirs coussins, etc. gm

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge, Ambès;
25 do do Montferrand;
4 demi do do Pauillac, 1841;
16 do vin blanc, Sauterne;
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne,
45 caisses cerises à l'eau de vie;
6 do do 1/2 flacons, prunes sèches;
4 do do 1/2 boites transparentes do;
1 mai EDOUARD LARONDE, 85, St Louis.

VINS en caisses—2000 caisses vin de Bordeaux, 500 caisses St. Julien, 500 do St Julien,
200 caisses Chateau Margaux, 900 do St. Estèphe,
300 do Chateau Lafitte,
300 do Cantenac,
100 do 24/2 bouteilles différentes marques,
100 do Vin blanc Sauterne, à vendre par
13 mai St. Von. BARRETT, 21 Gravier

MOUCHOIRS DE BATISTE—200 douzaines de mouchoirs de batiste français, nouvellement reçus.
Aussi—50 pièces de Batiste d'une qualité supérieure, reçues directement de Combray, à vendre chez
L. H. RICHARD,
14 mai 33, rue de la Douane

THE frais—1300 paquets vert et noir impérial, poudre à canon, young Hyson, Pouchong et Pouchong, en caisse, demi do et boites, à vendre par
ROBERTS & HALL,
23 m 75, Magasins.

LIQUEURS du pays 150 barils eau de vie, genièvre alcohol et esprits purs, à vendre par
ROBERTS & HALL,
23 m 75, Magasins.

TOILE écrue à chemises—Un envoi de toile écrue 4/4, à vendre à bon marché, pour clore, par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

FIL patenté de Marshal—Nous avons reçu un envoi de fil comme ci-dessus de diverses, couleurs, du No. 18 à 200, sur lequel nous appelons l'attention des tailleurs et détaillans, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

FIL en bobines d'Alexander—Les soussignés ont reçu quelques caisses de bobines, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

MOUSTIQUAIRES—5 balles brin écru; 3 balles idem moitié blanchie; 2 balles idem blanchie; 2 caisses fil non rayé; 4 dito qualité supérieure, à vendre à bas prix pour du comptant, par H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins

DENTELLE Guimpe pour rideaux—Les soussignés ont reçu deux caisses de ce superbe article, en couleurs assorties, qu'ils vendront à bas prix en gros.
Aussi—En débarquement, 10 balles cotonnade française, qualité supérieure; 5 balles casimir noir bonjean.
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins.

PARAPLUIES! PARAPLUIES—Par le navire Emperor, du Havre, nous avons reçu quelques vallées de parapluies français de qualité supérieure, grandeur amortie et dans le dernier goût.
H. DE GOER & RIFFLARD,
23 mai 21 Magasins.

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.
REÇOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant.
20 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] caisses vins différentes qualités, en grandes et petites bouteilles; 200 caisses [illegible]; 20 caisses [illegible] de Hollande; 20 caisses marasquin; 20 caisses sirop de limon.
21 mai S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

TABAC en feuilles de la [illegible]—Quelques balles, en débarquement du T. [illegible] et quelques autres, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
9 jn 34 Vieille Levée

[illegible] BLANC DE PLOMB [illegible]
De [illegible], par Marillets de 25 jusqu'aux dimensions de 500 livres.
Les propriétaires bornent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne veulent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.
Le premier envoi, se composant de 90,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par
MERLE, BEYLLE & Co.,
16 fev 79, Tchoupitoulas.

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraiches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 oz. Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure;
32 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc: 130 do do Ste Estèphe, St Julien, Montferrand, &c.;
15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion;
25 bls vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St. Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St Louis,

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse, 200 paniers huile fraiche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol,
108 caisses salaisons, capres, olives, cornichons et anchois,
35 caisses savon de Marseille,
65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 mai 11 et 15 St. Louis

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, & douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fev—1an

SEL des Iles Turques, à vendre par
WYLIE & EGANA,
14 mai 32, Bienville

SEL de Liverpool, gros et fin, à vendre par
WYLIE & EGANA,
14 mai 32 Bienville

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir.
17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS DE COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
10 nov

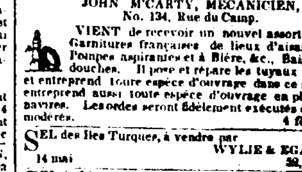

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.
CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de rhumatisme aigus ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestion, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissements, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale et de toutes les affections nerveuses. Dans tous ces cas de Dyspepsie, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques.
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siége de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.
N. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.
Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—4m

Marchandises au prix coutant.
LORNE & FROIS—No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les dames et le public, que M. Frois étant sur son départ pour France, ils vendront leurs marchandises au prix coutant, et certaines au dessous, pour clore des consignations.
Balzorines imprimées, à 3 picaillons.
Jaconas français, de 20 à 35 cents.
Gants filet, de 25 à 50 cents.
Mousselines imprimées, à 3 escalins.
Bas coton de 10, 15 et 20 cents.
Mousselines Suisses, de 14 escalins à $2, 50.
Ginghams français, à 3 picaillons.
Indiennes françaises, à 2 escalins.
Echarpes barege et grenadine riches.
Bareges et mousseline de soie imprimées pour robes.
Mouchoirs batiste brodés, rivière ou à ourlet.
Gros de naples noirs, taffetas et satin d'Italie.
Poult de soie, pekins, gros de Suisse et de Perse.
Soieries glacées, unies et façonnées couleur.
Mousselines Suisse brodées, couleur et unies blanches
Coton chamoi et blanc, satiné et unis, à rideaux.
Evantails et ombrelles riches.
Pèlerines, cols unis et brodés, garnis dentelle.
Cotonnades organdis, tarlatanes et robes brodées.
Mérinos français pour habits et coutils fantaisie.
Jinga, coutils blancs et batiste pour habits.
Toiles d'Irlande et de Paris.
Batiste blanche et linons batiste.
Ouvrés, serviettes et nappes unies et damassées.
Piqués blancs et couleur pour gilets.
Flanelles d'été, mousseline laine et cachemire blancs.
Mousseline laine, 3/4 et grande largeur.
Indiennes Américaines, cotons blancs et écrus.
Cotonnades françaises et américaines.
Jupons crinoline et corsets français.
Rubans satin et fleurs artificielles.
Crêpes noirs, blancs et paillés.
Bretelles élastiques assorties en genres.
Dentelles, franges noires et cordelières.
Bas de soie, de coton et fil d'Ecosse.
Chaussettes coton, blanches, grises et écrues.
Gants filet Egyptien, blanc et noir.
Et une quantité d'autres articles dans leur genre,
LORNE & FROIS,
18 mai No. 21 et 4, rue de Chartres.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes à quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,839 60. Depuis, le montant, des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

GRAINES fraiches pour jardins, à fleurs et potagers, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Golfe. Ustensils de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, garanti production de 1845, à vendre par
WM. DINN,
3 mars 11 Commune

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin;
3 do coutil assortis;
300 douz. chapeaux, paille d'Italie;
1500 paitots d'été, coutil et mérinos;
500 pantalons d'été do do;
25 douz mouchoirs batiste uni;
30 pièces foulards;
75 douz. chemises différentes qualités devant en toile
30av

LIBRAIRIE DE Von. HEBERT,
149, rue de Chartres.
NOUVEAUTES LITTERAIRES, reçues par le navire Chateaubriand du Havre:
Pujol et A. Maquet—histoire de la Bastille; Gavani, Œuvres choisies; Burette, Histoire de France; Roujoux, Histoire d'Angleterre; Maltebrun, Géographie; Langlois; dito; Divers, France Maritime; Nodier, Contes Illustrés, Lamennais, Imitation de Jesus-Christ; Gavarni, Diable à Paris, tome 2; Brillaut, Secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'inquisition; Beecherelle, la Femme; Bossuet, Œuvres, nouvelle édition; Stendhal, la Chartreuse; H. Monnier, Scènes populaires; Rousseau, Œuvres nouvelle édition; Thiers, Révolution française, nouvelle édition; A. Toussenel, les Juifs rois de l'époque; Thiers, Histoire du Consulat, nouvelle édition avec gravures; Ortolan, instituts de Justinien, 2 vols; Divers, Biographie universelle; Dumas, Œuvres; Raspail, Manuel de la santé; Cormenin, le livre des Orateurs; Reybaud, Etude sur les réformateurs; Pinard, Le Barreau; Capefigue, Histoire de Philippe Auguste; Pauthier, Confucius et Mencius; Bouchardas, Formulaire magistral; Dito, Annuaire de Therapeutique 1846; dito, Supplément à l'annuaire de Therapeutique 1846; Lavergne, Chateaux historiques de France; divers, l'Echo des Feuilletons, année 1846, No 8; dito, Revue Pittoresque, année 1846 No 5; dito Journal de M. le Curé; dito, l'Illustration, Journal universel, Nos. d'avril 1846; Balzac, Paris marié, 1 vol.; Michelet et Guinet, Conseils aux Jésuites; divers, les Vies des Saints, 1 vol.; dito, Connaissances des tems pour 1846–47 et 1848, avec et sans additions; Le Blanc, Histoire de dix ans.
Musique nouvelle pour pianos, à 50 pour cent de remise, livres nouveaux de médecine, chimie et pharmacie.
Assortiment d'ouvrages de piété, livres de prières, do. pour enfans, do pour écoles en anglais et en français; ouvrages classiques.
12 juin

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation de M. Auguste Grand, située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du fleuve, à environ douze lieues de la Nouvelle-Orléans, le nègre CHARLES, âgé d'environ trente ans, taille moyenne et parlant anglais et français. On suppose qu'il est dans la 3me. Municipalité. La dite récompense sera payée à quiconque arrêtera le dit esclave et le logera dans une des geoles de cette ville ou le livrera à F H PETITPAIN,
28 mai— No. 136 rue de Chartres

A VENDRE par les soussignés:
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
50,000 sacs en pâtres, de deux boisseaux et demi;
1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon;
1,000 barils maquereaux;
460 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford;
20 suroits indigo, 100 caisses savon steamboat;
[illegible] barils fleurs de Boston;
25 barriques riz de la Caroline;
21 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

GUMMIFLET—[illegible] paniers par 6 bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE,
[illegible] 103, Royale

NORMANDIN frères, [illegible] liquidation, [illegible] vente [illegible] printemps [illegible] mode de France.
On est certain de trouver chez eux un grand avantage pour les prix (à qualité égale) soit en gros et en détail pour toute espèce de marchandises, consistant en:
Chapeaux de paille d'Italie, rubans, lingerie, broderies, dentelles, fourniture de lingerie, bonnets, fichus, collerettes, manchettes, parapluies, ombrelles, canne, éventails, nécessaires, porte-feuilles, bijouterie, objets de bureaux et de curiosités, bourses, foulards, bretelles, gants, mouchoirs, bronzes, cristaux, &c. &c.

Chapeaux de paille garnis, de	$3 à 6—		Cravates d'été,		50
Do. do. non garnis,	1 à 4 —		Mouchoirs batiste,		75
Foulards,	1				1 —
Jupons, crinoline,		2 50	Chemises toile franç		4 —
Gants de peau,		75	" "		5 —
" filet,		50	" " couleur,		2 —
" longs,		75	" "		75
" fil d'Ecosse,		40	" "		1 —
Bretelles fines,		1 50	" "		1 50
" Ordinaires,		75	Cols satin,		75
Echarpes,	2				
Cravates carrées soie, de	1 à 2 —		AUSSI: Divers jouets d'enfans.		
Eau de Cologne en litre bouché,		$0 80	Pommade fine,	$0 10
do do do		70	do superfine,		20
do do demi litre,		35	Graisse d'ours,		25
do do quarts litre,		20	Moëlle de bœuf,		25
do de huitième do		15	Huile antique,		20
Extrait d'odeur, carré taillés,		50	do Macassard,		20
do do do		30	do Forréole,		25
do do do		20	do Perlée ondine,		25
Poudre pour les dents,		20	Savon fin à la rose enveloppes,		10
Eau de Botot véritable,		75	do do do do		15
Opiat,		20	do d'amande,		10
Vinaigre de Rouge,		15	Cosmétiques,		
Blanc de perle,		25	do do		
Rouge fin, de théâtre,		25	do do		
Cold Cream,		30	Rale à bandu, le pouce,		

30 ma

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.
LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maitres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, pourront être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maitres d'hôtel garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.
IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les émigrans arrivant trouveront au dit Bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.
18 nov—1 an.

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules,
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—706 barillets et 30 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—900 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein
WHISKEY—50 barils rectifié, 20 do vieux Bourbon.
18 mai

TATOUT Frères, 161 rue de Chartres,
Encoignure Toulouse.
REÇOIVENT par les navires Emperor, Pactolus et Ancona, du Havre, une grande variété de marchandises qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés, pour du comptant.
1 caisse chaussettes en fil pour hommes.
1 do capsules diverses marques.
2 do couverts en métal et fer battu.
1 do louches ou cuillères à pot, en etain et en fer battu.
1 do dés à coudre et tire-bouchons.
1 do épingles à tête noire et à glands.
do doubles, veraies, pour cheveux.
do avec tête en couleur nouveau genre
2 do peignes démêloirs, buffle et corne.
do à nœuds do do
do do en écaille.
1 do tabatières nouveau genre.
couverts en buis pour salade.
1 do brosses à habit et pour cheveux.
1 do do à dents et à ongles.
2 do bourses en soie et cordonnet.
do en coton diverses qualités.
2 do Boutons, pour pantalons, assortis.
do nacre, divers grandeurs.
do doubles, pour chemises, assorties.
1 do anneaux à rideaux, Nos. assortis.
1 do agrafes plates, en boites rondes, assorties.
1 do bretelles diverses qualités.
1 do plume d'or et acier.
1 do encre et encriers assortis.
3 do parfumerie assortie.
1 do huile Macassar trois qualités.
3 do savons fins et superfins
2 do boites à poudre et pour houppe en cygne.
3 do poudre parfumée et de riz.
2 do eau de Cologne, deux modèles.
2 do veilleuses sur liège, 1re qualité.
1 do œillets métalliques et chemineés de fusil.
1 do soie à coudre, noire et couleur.
1 do papier à lettre très fin et autre.
Ils ont constamment en magasin un grand assortiment de bas pour dames et filettes, hommes, écrus, bleus et autres. Chaussettes pour hommes et enfans, écrues et mêlées, marines français assortis de grandeurs, coutils, cravates, chaussettes ... de première qualité, cartes à jouer, françaises et américaines, peignes fins en ivoire et en buffle. Aussi en écaille, à papillotes, épingles à toilette, assorties de numéros. Aussi le dépôt des véritables Friction Matches, et recevront aussi par le navire Severn, de Liverpool, une variété d'articles Anglais. Les personnes qui désireraient se faire un joli assortiment pour le détail, peuvent se le procurer à bas prix chez
TATOUT Frères, 161 rue de Chartres,
12 juin Encoignure Toulouse

EAU-DE-VIE.—25 barils eau-de-vie, fine champagne, 6/4 pipes do. A. Peignette.
A vendre par F. LONGIS,
6 jn No. 116, rue Royale.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque, No. 208, Nlle. Orléans.
9 fev—1m GUILLEMAIN, Agent.

MARCHANDISES SECHES AU [COMPT]ANT.
[illegible] BROTHERS,
[illegible] Commune, Nlle. Orléans
[illegible]
[illegible] Flanelles, Cotonnades, Couvertures, Toiles et généralement toute espèce de marchandises importées et domestiques.
COTON Lowell pour [illegible] et 7/8, do croisé 4/4, 7/8 et 3/4, do. patapsco [illegible] Canal 3/4, idem Kentucky [illegible] et kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys [illegible] Waterloo plaids [illegible] idem couleur, Washington plaids et [illegible] de la Floride, jeans de Hope [illegible] Passaic, Gladding, Mills, Granite, Massachusetts [illegible] Springfield 7/8, Dwight, Great Falls, coton 3/4 [illegible] blanche, de Bay [illegible] State 4/4, idem de Pittsfield [illegible] de Watham [illegible] Lawrence [illegible] Hamilton, blanche [illegible] idem Welch [illegible] Salisbury, idem [illegible] 8/4 et 10/4, toile d'Irlande [illegible] crêpe, plattie, [illegible] cravates jaconat à carreaux [illegible] chours de poche à bordures [illegible] idem à portraits, idem [illegible] bleu, véritables Bandanas [illegible] coton, mouchoirs madras [illegible] Prussiens, Rob Roy [illegible] raies rouges, nappes [illegible] plumes coton, gingham [illegible] femmes, et une variété [illegible] cachemires et autres [illegible] lacets, allésie en coutil [illegible] jeans blanc, jeans blanc [illegible] bombazet noir, rouge [illegible] ting noir, étoffes à carreaux [illegible] gambroon, cotonnade [illegible] d'York, de Hamilton [illegible] chaussettes anglaises [illegible] pour domestiques [illegible] femmes; idem cachemire [illegible] et aiguilles; boutons [illegible] ses, &c.; agrafes, coton [illegible] élastique, idem en coton [illegible] York Mill; burlaps, osnaburgs [illegible] matelas, guingham d'Ecosse [illegible] rertures vertes, bleues [illegible] es américaines de 3 points [illegible] pour lit d'enfans [illegible] étoffes à gilets, piqué [illegible] noir et gris, idem différens [illegible] Alexander, idem en coutil [illegible] unie et à dessins [illegible] mousseline, idem de [illegible] deux; dentelles, bobinet [illegible] begar et fil, mousseline [illegible] et à carreaux; voiles [illegible] dem mélangé et noir [illegible] primé, drap bleu, noir [illegible] pour voitures, idem gris [illegible] à meubles, batiste [illegible] yardes, gingas 3/4 et 7/8 [illegible] pour meubles; batiste [illegible] assortiment de CALICOTS [illegible] 150 à 200 différens goûts [illegible]
Aussi—En [illegible] SOIES SECHES FRANÇAISES, choisies [illegible] par l'un des clés à Paris, consistant [illegible]
Indiennes françaises [illegible] nouveautés, indiennes à meubles [illegible] sées, mouchoirs madras [illegible] idem Paillacat Napolitaine, à petits dessins [illegible] soie 28, 30 et 32 pouces [illegible] laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse [illegible] taines en laine et en soie [illegible] pour dames cachemire et mousseline [illegible] cravates de fantaisie 7/8 et 3/4 pour [illegible] noires et à dessins, et idem nouveau [illegible] mire imprimé 3/4, 4/4 [illegible] de Pekin, unie, noire, ondée et rayée [illegible] pour dames et hommes, idem en cashmere [illegible] soie, foulards &c.,—un grand assortiment [illegible] cache-mires noirs, crêpes noirs [illegible] poult-de-soie noir, uni, ondé et à [illegible] en coton, bas en coton pour femmes [illegible] bretelles timent de broderies &c. [illegible] bandes [illegible] brodée, dentelle noire et blanche [illegible] le tout d'un nouveau goût, guingham [illegible] soie pour enfans, casimir nouveau [illegible] mouchoirs batiste-fil, divers genres [illegible] mérinos couleurs assorties [illegible] cotonnades à pantalons, nouveau [illegible] couvertures en mérinos, mouchoirs [illegible] pour hommes, châles mérinos à dentelles [illegible] soie noire pour femmes et hommes [illegible] de rubans taffetas et satin des Nos. [illegible] cache-naire d'Ecosse noir uni [illegible] 4/4 à 12, en neaux à rideau, fil noir [illegible] argen tés, boutons soie pour habits [illegible] nacre et os boutons en os [illegible] peignes à toilette, fil à coudre divers [illegible] noire satin noire blanc, shalle [illegible] mousseline de laine noire, 4/4 et 5/8.
1er oct

ON a besoin immédiatement d'un Maitre d'Etude au Lycée de Franklin, encoignure des rues Royale et Hôpital. On donnera la préférence à quelqu'un parlant les deux langues. S'adresser au Lycée, après cinq heures de l'après-midi.
4 juin

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

BUTTES, Souliers et brodequins—30 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin I. W. D'NBAR, 12, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par
1 j BUDDECKE, WOODS & Co,
[illegible] Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire Elisabeth Ellen, du Havre:
48 caisses absinthe suisse, [illegible] Berthoud [illegible] par
20 mai POUGET Frères, 147 rue Royale.

EN [illegible]
[illegible]
17 juin [illegible]

VIEUX [illegible]
[illegible]
27 juin [illegible] St. Louis

VENTES [PAR] AUTORITÉ [DE JUSTICE]

[illegible] REGISTRE DES TESTAMENTS.
[illegible] Arcade de [illegible] Gravier [illegible] Cour des Preuves [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] 1846 [illegible] succession de Gotlieb L. Wagner:
Un moulin à scie à vapeur, [illegible] tout ce qui en dépend (maintenant en opération), forge, outils, etc. Aussi une maison en bois et à étage, cuisine et autres bâtisses, le tout situé sur la rive Est de West Pearl River, dans la paroisse St. Tammany, à un demi mille au-dessus du village Indien, situé sur le West Pearl River. Aussi, trois paires diables, huit bœufs, six chaînes, [illegible] chalands, dix troncs d'arbres, etc.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur le dit moulin, et en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
23 mai—3en3j Régistre des Testaments

Succession de Peter L. Sloane.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
SAMEDI vingt juin 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] Décembre 1845 et à la requête des [illegible] curateur datif de la succession de Peter L. Sloane, et [illegible] vendu [illegible] de David Barbour, la propriété ci-après décrite, savoir:
La moitié indivise de la batture en face d'un lot de terre situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, désigné par le No. six de l'îlet No. du plan du dit faubourg, dressé en l'étude de M. de Armas, et devant notaire en cette ville; ledit lot ayant environ 40 pieds de face au fleuve et environ 280 pieds de face à la rue St. André, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: la vente: Une moitié comptant et la balance à [illegible] mois de crédit, en billets endossés à satisfaction [illegible] par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS
19 mai—[illegible] Régister des Testaments.

F. Roy vs. M. et Mme. Marie Colron.
COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, jeudi, vingt cinq juin 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de terre situé au faubourg Washington, au dessus de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Morrant, Tréme, De la Ronde et Hancock, et désigné par le No. 14 de l'îlet No. 8, sur un certain plan dressé le 8 février 1837, par Journet député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Carlisle Pollock, notaire en cette ville, le 26 février 1837; le dit lot de terre ayant, au pied anglais, d'après le dit plan, 29 pieds 11 pouces et 3 lignes face à la rue Hancock, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, 106 pieds, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges et avantages y appartenant. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
23 mai—3 en 3j Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque des Citoyens de la Louisiane (Mme F. G. Peyroux, subrogée) vs. Pierre Peyroux et Constance Peyroux.
COUR DE PAROISSE—No. 14,968—En vertu d'un pluries ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi, vingt quatre juin 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Le tiers indivis d'un lot de terre, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure Nord-Est des rues Dumaine et Bourgogne, mesurant 60 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 136 pieds de profondeur, et face à la rue Dumaine. Ainsi que les esclaves suivants, savoir: Hélène, mulâtresse âgée d'environ 40 ans; Harriett, mulâtresse âgée d'environ vingt-quatre ans; Lydie, mulâtresse âgée d'environ vingt-six ans, et Armand, mulâtre (orphelin) âgé d'environ huit ans. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
23 mai—3 en 3j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No 5814, J. A. Hadwen vs F. M. Fisk—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente à mon magasin de dépot, rue St. Pierre entre Royale et Bourbon, mardi 23 juin 1846, à 10 heures du matin:—170 mouquets, E. U., 7 boites et 23 demi boites tabac, manufacture de Virginie. Saisis dans l'affaire ci-dessus.—Cette criée étant la seconde et dernière, les dits mousquets et tabac seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an.
JOHN L. LEWIS,
9 juin—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 7,768—La Municipalité No. Two, Mme Adelaide Parker et alias—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi 23 juillet 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Neuf certains lots de terre situés au faubourg Delord; dans l'îlet compris entre le "Mobile Landing," la Promenade des Tritons, les rues Julie et St. Philippe, désignés par les Nos. 101, 102, 103, 104, 105, 114, 115, 116 et 117, au plan dressé par R. Delafield, en mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, aujourd'hui celle de Théodore Guyol, notaire.
Lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir:
1o—Le lot No. 101 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 100 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
2o—Le lot No. 102 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 100 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
3o—Le lot No. 103 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 142 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
4o—Le lot No. 104 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 121 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 103, et 123 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 105, et 25 pieds de largeur dans le fond.
5o—Le lot No. 105 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 123 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 104, et 114 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 106, et 25 pieds de largeur dans le fond.
6o—Le lot No. 114 mesure 25 pieds de face à la rue Philippa, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
7o—Le lot No. 115 mesure 48 pieds 7 pouces de face à la rue Philippa, sur 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 114, et 148 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 116, et terminant dans la profondeur.
8o—Le lot No. 116 mesure 25 pieds de face à la rue Philippa, sur 148 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
9o—Et le lot No. 117 mesure 25 pieds de face à la rue Philippa, sur 148 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y attachés.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
10 juin—3en20j Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Françoise Joséphine Désirée De la Groysellière.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Benjamin Deays, curateur de la succession de Françoise Joséphine Désirée De la Groysellière ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
10 juin—3 en 10 Député Régistre des Testaments

Succession de Francisco Brunetti.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francisco Tio et Gustave Sabatier, exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
AND. D. DORIOCOURT,
10 juin—3 en 10j Député Régistre des Testaments

Succession de Mme. Antoine Hebrard.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Hebrard, administrateur de la succession de feue Dame Antoine Hebrard ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
10 juin—3en10j Dép. Register des Test

COUR DE PAROISSE de la Nouvelle-Orléans—Le 10 juin 1846—No. 9,951.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Siméon Esnard, h. c. l. vs. ses créanciers.—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent dans les dix jours, de la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré ce jour, ne serait pas homologué et les fonds distribués d'après le dit tableau.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, N. Orléans, 10 juin 1846.
VICTOR SERÉ,
11 juin—3en10j Député greffier

Adolphe Dubart vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Jeudi 11 juin 1846—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—Sur motion de M. P. Marmodet, avocat du syndic, et sur entrée faite d'un tableau de distribution, il est ordonné par la Cour que les créanciers et toutes personnes intéressées aient à déduire, dans le délai de dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.
Extrait des minutes.
13 juin—3en10j W. P. BEDLOCK, dép. greffier.

EN FAILLITE—Cour de District des Etats-Unis—10 juin 1846—Présent l'honorable T. H. McCaleb—Sur motion de G. B. Duncan, Esq. conformément à la loi, avis est par le présent donné que lundi, 22 juin, le produit des biens de Manuel Vidal, No. 288, en banqueroute, sera référé au bureau des commissaires pour en faire un rapport avant l'ordre de distribution. Toutes personnes qui n'ont point prouvé leurs créances conformément à la loi, afin d'être placées sur le tableau de distribution sont notifiées de le faire avant que les papiers et procédures ne soient référées comme ci-dessus.
Par ordre de la Cour.
N. R. JENNINGS,
17 juin—3 greffier

Succession de V. Allain, Senior.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de V. Allain, senior, d'avoir à présenter leurs réclamations aux soussignés, avocats de l'administration.
Nlle. Orléans, le 9 juin 1846.
DENIS & PITOT,
10 juin—3en10j Avocats, rue Toulouse, No. 54.

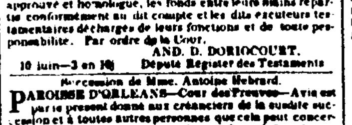

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de première choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46.
2 av

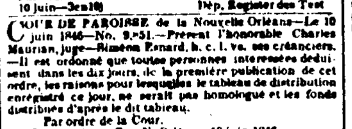

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des SANGSUES HONGROISES & SUEDOISES, qu'il vend toujours à ses prix ordinaires, à ses dépôts, rue de Chartres No 187, et rue St Charles, No 42.
4 av J. B. RUSCONI.

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Chancalvo, No. 98.
Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN.

Marchandises sèches à bon marché.
FELTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp, désirant réaliser une partie de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un grand rabais, pour du comptant, ou de bon papier. Ces marchandises se composent de:
Cotons Lowell, coton Ognasburg, cotons du pays blancs et écrus 3/4, 4/4, 5/4, 10/4 et 12/4, linseys et jeans du Kentucky, linseys et jeans du Nord, 100 caisses calicos et indiennes [illegible] [illegible]
[illegible]
8 juin

VENTES JUDICIAIRES

COUR DE [PAROISSE]—No. 15,[illegible]—Gaston Brault vs. Jean [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi 23 juillet 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, formant partie du lot désigné sous le No. soixante treize de l'îlet No. sept, compris entre les rues St. Antoine, d'Amour, Bagatelle et Bons Enfans. Ledit lot forme l'encoignure des rues d'Amour et St. Antoine, et mesure, au pied anglais trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue d'Amour, sur quarante sept pieds trois pouces de profondeur, et face à la rue St. Antoine—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot et toutes ses dépendances et appartenances.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
20 juin—3en3j shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE PAROISSE — No. 24,930 — Eliza Dunlap épouse de William A. Dunlap vs. son mari—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, et par suite d'un consentement des parties intéressées, j'offrirai en vente sur les lieux, au No. 33, rue Baronne, samedi, le vingt sept juin 1846, à dix heures du matin:
1o. Un lot de machine, etc.
2o. Un grand cadre contenant des portraits au Daguérréotype.
Et d'autres articles trop nombreux à énumérer. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
20 juin—3 en 3j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente de Propriétés de valeur
DANS LES PREMIÈRE ET SECONDE MUNICIPALITÉS.
EN vertu d'un décret rendu le 14 mai 1846, par la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane, en une certaine affaire en chancellerie, pendante pardevant ladite cour, dans laquelle P. B. Forgoud et autres sont demandeurs et A. Michoud et autres sont défendeurs, le soussigné, en qualité de maitre en chancellerie, offrira en vente publique, à l'enchère, à l'Arcade de Banks, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, consistant en maisons et terrains, savoir:
Première Municipalité.
1o. Un terrain à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, ayant 64 pieds de face à la rue de Chartres, sur 105 de face à la rue St. Louis, ensemble avec la maison en briques à trois étages et les autres améliorations qui s'y trouvent.
Seconde Municipalité.
Dans l'îlet formé par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Girod et Notre Dame.
Nos. 2, 3 et 4 Trois terrains contigus, faisant face à la rue Girod, ayant chacun environ 24 pieds de face sur 70 de profondeur, le No. 2 étant l'encoignure des rues Girod et Commerce. Sur chacun de ces terrains est un magasin en briques à trois étages, et ils sont bornés sur la ligne du fond par un passage commun de 10 pieds 9 pouces s'ouvrant sur la rue du Commerce.
Nos. 5 et 6—Deux terrains contigus, faisant face à la rue du Commerce, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 87 pieds de profondeur, borné d'un côté par le passage commun décrit ci-dessus et de l'autre par le No. 7. Il [illegible] un ... sur ces deux terrains Nos 5 et 6; l'acquéreur aura à élever un mur de partition sur la limite.
No. 7. Un morceau de terre, à l'encoignure des rues Commerce et Notre-Dame, ayant 191 pieds 10 pouces sur la rue du Commerce, 168 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue du Commerce, 98 pieds 9 pouces sur la rue Notre-Dame et 99 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Notre-Dame. Sur ce terrain, il existe trois magasins en briques à deux étages, ainsi qu'il appert du plan.
Dans l'îlet formé par les rues de Commerce, Tchoupitoulas, Girod et Notre-Dame—
Nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Huit terrains contigus, faisant face à la rue Girod, entre les rues du Commerce et Tchoupitoulas, mesurant environ 24 pieds de face sur 95 pieds de profondeur; le No. 8 forme l'encoignure des rues Girod et Commerce, le No. 15 l'encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas.
Sur chacun de ces terrains, il existe une bâtisse en briques à deux étages, formant magasin et maisons; les cours sont pavées et pourvues d'hydrants.
No. 16. Un grand morceau de terre, ayant 137 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Tchoupitoulas, 130 pieds 9 pouces sur la rue de la Commune, 208 pieds 6 pouces sur la rue Notre-Dame et 197 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare des terrains ci-dessus décrits, portant les Nos. de 8 à 15. Sur ce terrain, il existe trois magasins à deux étages et trois magasins à un étage et autres améliorations, le tout occupé par Messrs. Emerson, Tourné, Neville et autres.
Cette dernière propriété est vendue sujette au bail passé par John F. Miller à Charles Byrne, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 30 juillet 1836, et qui échoit le 1er juillet 1847. L'acquéreur aura droit à la rente du terrain de $1200 par an à dater du 1er juillet 1846.
No. 17—Propriété de très grande valeur, sujette à un bail qui expire le 30 avril 1851.
Cette propriété est située dans deux îlets différens: une première portion dans l'îlet formée par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Girod et Notre Dame, dont elle constitue la plus grande partie, ayant 223 pieds 9 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 446 pieds 6 pouces sur la rue Notre-Dame, 101 pieds 3 pouces sur la rue des Magasins, 170 pieds 6 pouces sur une ligne courant à angle droit de la rue des Magasins parallèlement à la rue Notre-Dame, 128 pieds sur une ligne parallèle à la rue des Magasins rejoignant la rue Girod, et 231 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Girod. Sur ce morceau de terrain, il existe un grand nombre de batimens de genre différents. Et la seconde portion, dans l'îlet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Julie et Notre-Dame, contenant deux terrains sujets au dit bail, savoir: Un de 42 pieds 9 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe un grand magasin à deux étages, en briques; et un autre terrain, contigu au premier, de 21 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe une maison en briques à deux étages, avec magasin, occupée par Clémende Oger, f. e. l.
Cette propriété sera vendue en un seul lot, sujet au bail passé par Nicholas Girod à John F. Miller, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 20 avril 1831, dont les clauses principales sont qu'il sera en force jusqu'au 30 avril 1851, que le locataire paiera un loyer annuel de $3,000. qu'il sera construit sur les rues Tchoupitoulas, Girod et Magasins des bâtisses en briques et qu'à l'expiration du bail toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouveront, [illegible] appartiendront au propriétaire du sol, et que dans le cas où la rente ne serait pas ponctuellement payée, le bail serait par cela seul résilié. Ce bail a été transporté par John F. Miller et ses ayans cause s'obligeront à payer une somme additionnelle de $800 par an. Ensemble avec la dite propriété, sujette au bail du 20 avril 1831, seront vendus les droits, titres et intérêt de la succession de Nicholas Girod au procès institué par les exécuteurs testamentaires dudit Nicolas Girod contre S. A. Turner et John F. Miller, syndics et autres, et à toutes les réclamations et répétitions en vertu du dit procès, entre nous le No. 24,139 en la Cour de District du Premier District Judiciaire, dans lequel est demandée l'annulation du dit bail et le paiement de la rente annuelle y stipulée depuis le 30 avril 1849, et aussi tous les dénis que le dit Nicolas Girod prétendrait en vertu des dits actes, passé par lui avec John F. Miller pardevant L. T. Caire, notaire public, les 30 avril et 10 juin 1831.
Toutes ces propriétés seront vendues conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer, lequel sera exposé dans une semaine à l'Arcade de Banks, portant les dimensions précises de chaque terrain et une coupe des bâtisses et améliorations.
Conditions: Un cinquième comptant, la balance à douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater de leur échéance jusqu'à leur parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par le soussigné, maitre en chancellerie, pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. LOGAN HUNTON,
1 juin—tlj Maitre en Chancellerie

Christian Frederick vs D. G. Wire.
EN vertu d'un writ de fi. fa à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 24 juin 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord de cette ville, désigné par le No un, sur un plan, fait par le voyer de la ville le 30 mars 1833, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public en cette ville, le dit lot formant l'encoignure du chemin public et de la rue Gaiennié, et mesurant, mesure américaine, 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au dit chemin public, sur 90 pieds de profondeur, et face à la rue Gaiennié, borné d'un côté par le lot No 2, et de l'autre par le lot No 7. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. C. CLAIBORNE,
22 mai—3en20j Marshal.

Adelaide Dreux vs. La Ferrand fils, Christian Roselius vs. [illegible]
EN vertu de deux writs de fi. facias à moi adressés par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 24 juin 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,
Un certain Lot de Terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé, mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Daquin, et de l'autre par la propriété de Labarre. Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions, comptant. C. CLAIBORNE, Marshal
22 mai—3en20j

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 8,[illegible]—James Lee vs. ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant John E. Holland, notaire, lundi le 22 juin 1846, à 10 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues quant aux créanciers désignés au bilan. Il est de plus ordonné que Thomas Haynes soit nommé pour représenter les créanciers dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 16 mai 1846.
Signé C. WATTS, juge.
Cour de Commerce, Nouvelle-Orléans, certifié conforme au greffe, 16 mai 1846.
18 mai—3 J. R. TOLEDANO, député greffier.

CONDUIT aux épaves de la Municipalité No 1, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:—Une VACHE blanche, quelques taches noires, marquée aux oreilles, étampée du côté gauche des lettres qui ressemblent A B, et du côté droit illisible, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un ETALON alezan, une raie blanche au front, une tache blanche au pied gauche de derrière, étampé sur l'épaule droit des lettres qui ressemblent F. C, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 20 juin les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat. MICHEL DUREL,
6 juin Gardien des Epaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman: Un CHEVAL canelle, une raie blanche au front, marque de harnais sur le corps, ayant les jambes de derrière malade, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 20 juin, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat.
MICHEL DUREL,
10 juin—10 Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, un CHEVAL gris, une raie blanche au front, trois pieds blancs, étampé sur l'épaule gauche illisible, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 20 juin, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat. MICHEL DUREL,
9 juin—10 Gardien des épaves

IL a été conduit aux épaves de la Troisième Municipalité, située rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny, les animaux suivans:
Un poulain, couleur rouge, ayant une étoile au front, marqué sur la cuisse droite J, sans autre marque visible.
Un cheval gris, marqué sur la cuisse droite F. Z., sans autre marque visible.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici à dix jours, ils seront vendus à l'enchère, conformément aux ordonnances. MANUEL PRADOS,
16 juin—3,en10j Gardien des épaves

ANIMAUX EPAVES—Il a été conduit aux Epaves de la 3me Municipalité, située rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny les animaux suivans:
Un cheval rouge, américain, ayant une étoile au front, les deux pieds de derrière blancs, quelques blessures sur le dos, ferré des quatre pieds.
Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici à dix jours ils seront vendus à l'enchère, conformément aux ordonnances.
MANUEL PRADOS,
9 juin—3en 10j Gardien des Epaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, un CHEVAL alezan brulé, ayant une marque au cou, une à la fesse et à la jambe de derrière, ayant une selle et une bride, sans autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL alezan, à poil de vache, une raie blanche au front, et les quatre pieds blancs, ayant une bride et une corde au cou, étampé sur la cuisse gauche de lettres qui ressemblent à un 8 v renversé, et touchant Peu à l'autre sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une VACHE châtain-claire, une partie de la tête noire, les deux pieds de derrière [illegible] blanc, le bout de la queue [illegible]
[illegible]
12 juin

CHAMPAGNE [illegible]
[illegible]
20 mai [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., Encanteurs.
Louis Bouteillier vs. ses créanciers.
IL sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de la Cour de District du premier district judiciaire, dans l'affaire de Louis Bouteillier vs. ses créanciers et sous la direction de D. S. Dewees, syndic de la paroisse de Jefferson, [illegible] du dit [illegible], le 27 de juin 1846, à midi, à l'Arcade de [illegible]
La moitié indivise d'un certain Lot de Terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg des Religieuses, dans la cité de Lafayette, dans l'îlet borné par les rues St Mary, St. Andre, Bellechasse et le Chemin Public ou rue de la Levée. Le dit lot désigné par le No 16, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer de la ville de Lafayette, en date du 13 mai 1846, et déposé en l'étude de D. E. Kenny, notaire public dans la dite ville. Le dit lot mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue St Mary, sur une profondeur de cent trente pieds six pouces et sept lignes sur la côté d'une avenue de vingt un pieds, trois pouces et six lignes de large, laquelle avenue est à l'usage du dit lot, cent trente cinq pieds un pouce et six lignes sur l'autre côté, et sur la ligne du fond quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes, on il est borné par une partie du lot No. 14.
Conditions, comptant. Actes de vente pardevant L. B. Kenny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 mai—

VENTE DE SYNDIC.
Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.
No [illegible] James Lee vs ses créanciers.
PAR CHRISTY & CENAS.
W. H. CHRISTY, Encanteur.
EN vertu d'un ordre de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juin 1846, et sous la direction de John G. Gaines, syndic provisoire des créanciers de James Lee, sera vendu à l'enchère, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, le samedi, 11 juillet 1846, à midi.
Le bateau à vapeur OLD HICKORY, ses agrès, apparaux et ameublement, ainsi qu'il se compose, à Alger, sur la rive droite du Mississipi.
Conditions—Comptant. 5 juin—3en3j

PAR SYKES & HYDE,
A. DUVALL, Encanteur.
Succession de Thomas Hill.
VENDREDI, 10 juillet 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du cinq juin 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Thomas Hill, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Un certain lot de terre situé dans la troisième Municipalité de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues du Port, Craps, Enghein et Amour et formant l'encoignure des rues Craps et du Port et ayant 29 pieds de face à la rue Craps, sur 108 pieds de profondeur et face à la rue du Port. Ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques et à étage, et une cuisine en bois et à étage.
Un autre lot de terre situé dans le même îlet et ayant 29 pieds 11 pouces et trois lignes de face à la dite rue du Port, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds 3 pouces et 7 lignes; ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en bois.
Conditions: comptant. 6 juin—4 et 9 juin 11 et 13 juil

PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu samedi 27 juin 1846, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 mai 1846, les propriétés ci-après, appartenant à la succession de Joseph Vecques, décédé—
UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Marigny, désigné par le lot No. 5 de l'îlet No. 33, sur un plan dressé par B. Ferrier, du 16 juillet 1838, et déposé en l'office de L. Férand, alors notaire public en cette ville, sur le livre des plans marqué B; le dit lot mesurant (au pied américain) 30 pieds de face à la rue Girod, sur 97 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre les rues Bagatelle et St. Antoine; ensemble, avec une maison en bois et les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—comptant. L'acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public. 27 mai

FERRONNERIE pour batisses—Serrures françaises et accessoires, pentures, crochets et pentures, crochets et pitons, loquets à ressorts et autres; targettes carrées, rondes et plates; vis en bois; fourrures pour contrevents, clous, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
29 avril 48, Chartres

ARTICLES de pêche—Hameçons de toute qualité, lignes en soie, coton, lin et pitre, bouchons, vers en soie, cales, perches &c. en magasin et à vendre par
29 av W. A. RYAN, 48 Chartres

OUTILS de charpentier—Egoines, scies à ramer et à tenon, verloppes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds-de-roi, vrilles, limes, rappes, spoke-sheves, vrilles, tenailles, marteaux, casse-têtes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
29av 48, Chartres

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualité, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en casimir, à la mode, en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS,
11 mai 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—2300 caisses bottes, souliers et brodequins, en assortiment complet, et convenables à la saison, à vendre par R G HOBBS,
11 mai 12, Douane.

ON a besoin de 300 couturières immédiatement; s'adresser à JOHN BELLOW, jnr.
11 mai Encoignure Conti et Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—3500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par
11 mai CHS. DUFOUR, 31 Conti

TABAC de Cube—200 balles capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai 20 St Louis

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai 20 St. Louis

HUILE—400 potiches huile d'Espagne, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai 20, St. Louis.

CAFE de la Havane—200 sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.,
11 mai 20, St Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment des meilleures marques, à vendre par
11 mai LAPEYRE, HARISPE & Co. 20, St. Louis

SUCRE raffiné de Boston—300 colis; Sacs en pâtres—25,000; Thé—1000 boites; Thé supérieur—100 paquets; Clous—300 barils, vieux marque de Boston; Blanc de baleine—400 caisses New-Bedford; Indigo—20 surons; Figues—500 tambours; Maquereaux—300 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
29 av

TABAC—600 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

AMANDES molles coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

RAISINS DE CORINTHES—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

SUCRE HAVANE—500 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

CAFE—400 sacs Havane fin vert, 700 do Rio, fin vert, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

CAPSULES et étiquettes, à vendre par NUMA LACOSTE,
28 mai 103, Royale.

LIQUEURS assorties—80 caisses liqueurs fines, surfines et superfines, à vendre par NUMA LACOSTE,
28 mai 103, rue Royale

BOUCHONS—300 milliers pour bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

SARDINES A L'HUILE—3,000 boites et demi-boites, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ABSYNTHE ET KIRCHEN-WASSER—100 caisses, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ANISETTE—300 paniers anisette fine, surfine, et superfine, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

TABAC de la Vuelta Abajo—30 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11, rue Royale

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

ABSINTHE SUISSE—30 caisses, de la marque de Versin & Lecoultre, en débarquement du navire Ancona, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
21 mai 22, St Louis

SERRURES Françaises—4 caisses Serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Pactolus, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
28 mai 22, St Louis

CAFE DE LA HAVANE—80 sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée

ON désirerait trouver une bonne gardienne d'enfans âgée de 10 à 12 ans, parlant le français, qui trouverait à s'employer comme telle, en s'adressant au No 27, rue de la Commune. 27 m

VINS en barriques et demi barriques St. Emilion, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
A vendre par NUMA LACOSTE,
28 mai 103 Royale

BRETELLES Polka—75 douzaines bretelles Polka, américaines; mérinos français—12 pièces mérinos uni et façonné; Brosses françaises—30 paires brosses françaises fines, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
1 juin 36, Chartres

EPONGES—Une caisse éponges très fines, de Smyrne, à vendre par RICKER & PEARSON,
30 mai 62, Camp

SUCRE de la Havane—250 caisses Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
30 mars ED. CLAGUE, 38 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Ancona, venant du Havre:
12 meules fromage de Gruyère,
25 fromages pate grasse,
144 do têtes de maure (ou de Hollande)
100 damejeannes de 1 gallon,
100 do do
A vendre par NUMA LACOSTE,
28 mai 103, rue Royale

DIVERS—1900 sacs café de la Havane, Rio et Java; 600 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun; 700 balles tabac de cube et Vuelta de Abajo pour capes et tripes; 400 milliers cigares de la Havane, marques assorties, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
28 m 28, Vieille Levée.

OLIVES D'ESPAGNE—200 barils à vendre à bas prix par St. Von. BARRETT,
13 mai 21, Gravier

SALAISONS—200 caisses olives verdales, 100 do capres capotes, 100 do cornichons, reçu par le navire Morart, de Marseille, à vendre par St. Von. BARRETT,
13 mai 21, Gravier

DIVERS—40 caisses Absynthe de Sauvageol et Bruneton; 40 dito Vin Muscat de Frontignan;
50 caisses Liqueurs assorties de Bordeaux et de Marseilles;
100 paniers Huile d'olive de Plagniol;
150 caisses Vin Curcier, Haut Brion;
40 do Thé Young Hyson, Pouchong et poudre à canon; 150 dito Salaisons;
90 paniers Guignolet d'Anger, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 mai 34, Vieille Levée

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.
LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources même ou des pompes. Les habitants de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.
On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
20 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

EN débarquement du navire Florian, venant de [illegible] deaux:
[illegible] barriques vin rouge.
[illegible] caisses absinthe à l'eau de vie.
[illegible] paniers do
[illegible] bouteilles fil à voile.
[illegible] peinture verte, à vendre par
DUBOUYT [illegible]

[illegible]
[illegible] Nouvelle-Orléans, 11 [illegible]
[illegible]

VENTES DE CE JOUR

PAR N. VIGNIE—Encanteur
Bureau No. 77, rue Chartres
IL sera vendu samedi 20 juin 1846, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
ELLEN, négresse âgée d'environ 24 ans, bonne de maison et d'un excellent caractère [illegible] et garantie de tous les vices et maladies [illegible] la loi. Conditions—Moitié comptant, et la balance pour un billet à 4 mois de crédit endossé à satisfaction et garanti par hypothèque spéciale sur la dite esclave.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING
IL sera vendu samedi prochain, 20 du courant, à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St. Louis,
25 caisses bottes, souliers, souliers prunelles, brodequins, soul ers pour femmes et enfants, &c.
Les articles ci-dessus sont frais et d'importation récentes. 16 juin

PAR J. B. BLACHE & Co.
EN vertu d'une ordonnance consulaire en date du 18 juin 1846, il sera vendu, samedi prochain 20 du courant, à 5 heures de l'après-midi, sur la rive droite du fleuve, au chantier de MM. Valette et Thomas, et en présence du chancelier de France, pour le compte de qui il appartiendra:
300 cuirs salés, avariés à bord du brick Adolphe, capt Laporte, venant de Tampico et Tuxpan en relâche à ce port, pour cause d'avaries. 19 juin

PAR J. B. BLACHE & Co.
SAMEDI, 20 du courant, à 4 1/2 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encoignure des rues Dauphine et St Anne:
Un fond de magasin de groceries, bien assorti.
Le tout sera vendu en un lot.
Conditions à la vente. 18jn—3

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le samedi, 20 juin 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis:
ELISA, négresse âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, avec son enfant [illegible] Henry, âgé de 8 ans; Eliza âgée de 3 [illegible] vices et maladies prévus par la loi, [illegible] s'est absentée deux fois.
Conditions—Six mois de crédit en billets [illegible] à la satisfaction du vendeur, et assuré par [illegible] jusqu'à parfait paiement. 18 juin.

PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, en date du [illegible] mai 1846, il sera vendu à la Bourse St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, samedi le vingtième jour de juin 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la communauté existant entre Isaac T. Preston et feu Catherine L. Preston, savoir:
Les 23 lots de valeur numérotés de un à vingt-trois inclusivement, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Derbigny et Roman et faisant face au Canal Carondelet de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Les lots Nos. 2 et 3 mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Derbigny, sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et 28 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Le No. 4 mesure 29 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Derbigny, 148 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui la divise du No. 3 149 pieds sur l'autre ligne et 17 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Les lots Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds 1 pouce et 1 ligne de face au Canal Carondelet, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 27 pieds 1 pouce et 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Le No. 5 forme l'encoignure du Canal Carondelet et de la rue Derbigny, et le lot No. 15 forme l'encoignure du Canal Carondelet de la rue Roman.
Le lot No. 16 mesure 30 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Roman, 148 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 77, 149 pieds sur l'autre ligne et 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Roman, sur 144 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Les lots Nos 18, 19, 20, 21, 22 et 23 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St. Louis, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le No 18 forme l'encoignure des rues Roman et St. Louis.
Le lot No. 7 de l'îlet No. 45 mesure 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, situé entre les rues St. Louis et Canal Carondelet.
Les dits îlets et lots sont en conformité à un plan dressé par Joseph Pilié, alors arpenteur de la Municipalité No. 2 de la ville de la Nouvelle Orléans, en date du premier mai 1840, et déposé au bureau de David McCay Esq., notaire public dans cette ville, le tout mesure américaine.
Conditions Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, à dater du jour de la vente, en billets portant hypothèque spéciale sur la propriété.
Les actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public aux frais des acquéreurs. 13 mai—3f 1ps

Vente de Succession—14 Lots de Valeur sur les rues Tchoupitoulas et St. Thomas.
PAR CHRISTY & CENAS,
WM. H. CHRISTY, Encanteur.
SAMEDI, 20 juin 1846, il sera vendu à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, émané dans la poursuite de la succession de feue Mme Phœbe Hunter, les propriétés ci-après décrites:
14 beaux Lots situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Ste Thérèze, faubourg Lafayette, selon le plan tiré par Geo. T. Duntar, en date du 31 janvier 1845, et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire public, et portant le No. 60, de son livre de plan No. 1.
Les Nos 2, 3, 4 et 5, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond, aboutissant à une allée de 20 pieds de largeur.
Le Lot No. 6 est contigu au No. 5, et mesure 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 29 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.
Le lot No. 9, mesure 25 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue St. Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces 2 lignes, et 25 pieds 4 pouces 4 lignes de large, sur la ligne du fond, et faisant face à un passage de 20 pieds de large.
Le lot No. 10 est contigu au No 9, et mesure 25 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St. Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces et lignes et 25 pieds 4 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond, faisant face à un passage de 20 pieds de large.
Les Lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 114 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.
Le lot No. 17, mesure 23 pieds et 6 lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 164 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No. 16, et 170 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne supérieure.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété, et portant un intérêt de huit pour cent l'an à dater de l'échéance jusqu'au paiement final.
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. public aux frais des acquéreurs. 18 mai—10

PAR J. B. BLACHE & Co.
IL sera vendu le samedi 20 juin, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis entre les rues de Chartres et Royale en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 8 mai 1846, l'îlet de terre ci-après décrit, abandonné à ses créanciers par le Sr Oscar Lecerf:
Un îlet de terre situé au faubourg Courtenat, rive gauche du Bayou St. Jean, désigné par le No. 20, d'après un plan dressé le 17 juillet 1838 par M. De Pouilly et Allou d'Hemécourt et déposé en l'étude de M. Amédée Ducatel, notaire public, ledit îlet se composant de 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement, ayant, mesure américaine, 300 pieds de face à la rue Coliseum, 283 pieds de face à la rue Euclide, 300 pieds de face à la rue Gennevy et 282 pieds de face à la rue Sontar, ensemble les circonstances et dépendances dudit îlet.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 6 et 12 mois en billets à satisfaction, portant intérêt à raison de 5 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement. 13 mai—3en10j

Succession de Marie Louise Adelaide Remoussin, décédée épouse de Pierre Rabouin.
Vente pour opérer un partage.
PAR ABAT & DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 de mai 1846, et en vertu d'un décret de la même Cour en date du 16 mai 1846, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, samedi 20 juin, à midi, les propriétés et les esclaves ci-après décrits dépendant de la succession de Marie Louise Adelaide Remoussin, décédée épouse de Pierre Rabouin et de la communauté qui a existé entre eux, savoir:
Un terrain situé derrière cette ville, au faubourg Tréme, désigné par le No. 3 de l'îlet No. 75, compris entre les rues Claiborne, Ste. Anne, Derbigny et Dumaine, mesurant au pied américain, 31 pieds 1 pouces, 5 lignes de face à la rue Dumaine, sur 94 pieds 10 pouces 2/10 de profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan fait par Bourgerol voyer de la municipalité No. 1, le 10 janvier 1838, déposé en l'étude de Felix de Armas alors notaire en cette ville, ensemble les bâtisses y construites, circonstances et dépendances, consistant en une maison à rez de chaussée, construite en briques, faisant face à la rue Dumaine, ayant quatre chambres, une galerie vitrée, deux chambres dans les mansardes, cabinet, cave et office, cour carrelée, une cuisine à étage ayant quatre chambres à feu.
Un lot de terre situé au faubourg Tréme, à l'encoignure des rues St Philippe et Claiborne, mesurant 40 pieds de face à la rue St. Philippe sur 117 pieds de profondeur et face à ladite rue Claiborne, ensemble la maison à un étage construite en bois, doublée en voliges.
Un lot de terre situé dans le même faubourg, désigné par le No 3 de l'îlet D, sur un plan dressé le 15 mars 1832 par M. Joseph Pilié alors voyer de cette ville, et déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public; ledit lot de terre mesurant au pied français 37 pieds, 9 pouces, 8 lignes et face à la rue Claiborne, 120 pieds de profondeur et 37 pieds 11 pouces, 2 lignes sur la ligne du fond.
Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No 4, et mesurant au pied français 30 pieds de large dont 20 font face à la rue Claiborne, et 10 sont bornés par une portion de terre indiquée sur le susdit plan, sous le nom de réserve. 40 pieds le long du No 3, et 32 pieds environ dans la profondeur le long du lot No. 5.
Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No. 5, sur le susdit plan, et mesurant au pied français 36 pieds environ de face à la rue des Ursulines, dont 1 pied est borné par la réserve figurée du susdit plan, cent pieds le long du No. 6, 40 pieds le long du No. 4, de la 31 pieds environ, jusqu'au point B, et enfin 78 pieds à partir du dit point, jusqu'à la réserve sur la rue des Ursulines.
ESCLAVES.
Une négresse nommée Louise, âgée d'environ 30 ans
Un nègre nommé Jacob, âgé de 45 à 50 ans, Beggy, négresse âgée d'environ 26 ans, Fanny, âgée d'environ 36 ans, avec son enfant nommé Richard, âgé d'environ 5 ans
Catherine, négresse âgée d'environ 28 ans.
Condition.—Pour la propriété foncière, 1/4 comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, et pour les esclaves, 1/3 comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés et divisés par coupon, à la convenance et à la satisfaction de l'administrateur de la succession, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, 8 pour cent d'intérêt comme clause pénale seulement.
Acte de vente pardevant M. F. Perry, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 mai—3fes.4j

EN magasin et à vendre par le soussigné
150 barriques vin rouge, diverses qualités.
30 bls Vin blanc Sauterne 1822,
450 caisses Vin rouge St. Estephe Médoc,
35 do Haut Brion et Latour,
175 do Margaux, Lafitte, et Gruau Larose,
100 do Bourgogne Chambertin,
56 do Vin blanc Haut Sauterne, 1822,
45 caisses Hermitage, blanc.
20 caisses cerises à l'eau de vie.
10 do marasquino.
10 do curaçao.
20 do star chandelles.
20 paniers Huile d'Olives, marque Plagniol.
175 bls vieux whiskey, Monongahela, Bourbon & Co.
1 pipe genièvre imitation Hollande.
25 paniers champagne, qualité supérieure.
13 jn CHS. DUFOUR, 11 Conti

O. TALAMON,
44, Rue de Chartres.
REÇOIT par les navires Pactolus et Ancona, du Havre; et Yazoo, de New-York, un superbe assortiment de Rubans taffetas façonné pour chapeaux, dernière les plus nouveaux.
Boutons en cordonnet soie, toutes dimensions.
Eventails riches et autres.
Chaînes de gilet en acier poli et façonné.
Ombrelles soie façonné.
Baleines pour robes et corsets.
Aussi:
Une caisse mouchoirs [illegible] qualité.
24 Pièces mérinos noir [illegible]
Qu'il vendra au [illegible]
9 jn

[illegible] DE WINER.
POUR la guérison des rhumes, de la toux, de [illegible] de la coqueluche, de la consomption, pleurésie, [illegible] [illegible] du poumon et affections des [illegible] Bronchites, maladie qui enlève des milliers [illegible] sous le nom de "consumption." Les [illegible] ordinaires de cette maladie (les bronchites) [illegible] la toux, plaies aux poumons ou à la gorge, enrouement [illegible] dans la respiration, l'asthme, la fièvre hectique [illegible] crachement de flegmes ou de matière, et quelquefois de sang.
Préparé par John Winer & Co. 80, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats-Unis, et en vente par BERTRAND & SIBUS.
Agents à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Bienville. 9 av

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] [illegible] G. W. DUNBAR, 20 Douane

F. V. RASPAIL.
MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol. en vente chez V. HEBERT.
19 juin libraire, 149 Chartres